



ABONNEMENTS... Trois mois : 4 fr. 50... Six mois : 9 fr. Un an : 18 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES... Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal...

La Journée d'Hier

La Chambre a commencé la discussion des interpellations sur la politique générale du ministère. — La suite du débat est renvoyé à cet après-midi.

LE TRAVAIL A DOMICILE

Presque tous les pays industriels, en Europe, en Amérique et en Australie, se sont livrés, sur la question si complexe et si grave du travail à domicile, à des études approfondies, et déjà, dans quelques-uns d'entre eux, le législateur a cru devoir intervenir.

de l'ouvrage, et particulièrement à attendre le loisir ou le bon plaisir du commerçant ou de l'industriel qui l'emploie. Il est indépendant, mais il doit, pour satisfaire aux besoins ou aux caprices des clients d'un patron toujours complaisant, rapporter son travail, sous peine d'amende ou de renvoi, dans un certain délai, dit-il, pour y parvenir, sacrifier tout ou partie de ses nuits.

Pour que le travail à domicile sauvegarde la vie de famille, il aient le temps de la mère et les enfants, il aient le temps de la vie; que la femme ne soit pas trop souvent forcée (comme certaines enquêtes étrangères l'ont démontré), de délaisser ses devoirs de mère pour ne pas perdre un instant de travail; par exemple, de se débarrasser de ses enfants, qui la dérangent, dès qu'elle peut les envoyer jouer dans la cour ou dans la rue.

Au fond, le patron qui, pouvant faire travailler dans un local à lui, donne du travail à domicile a recours à un expédient, à un pis-aller, car on pourrait démontrer que dans bien des cas, par sa moindre productivité, par sa qualité médiocre, par son inaptitude à s'accommoder aux perfectionnements de l'outillage (tel le cas du tissage à la main), le travail à domicile constitue un obstacle à l'amélioration de l'organisation industrielle.

Si l'on a un certain nombre de travailleurs dont les conditions de vie sont inférieures à celles des animaux, c'est certainement parmi les ouvriers à domicile que la plupart se trouvent. Pour eux, la société n'a justifié rien fait; elle ne les connaît même pas! Et nous laissons ainsi se perpétuer au milieu de nous ces foyers d'infection physique, de misère, de servitude morale envers toutes les brutalités sociales qui, dans les limites où ils existent, sont pour un pays un élément de faiblesse et pour une race une cause d'abâtardissement!

Choses du Jour

BATAILLE DECISIVE La guerre politique est de tous les jours, pour ainsi dire de tous les instants. Elle est commandée aux divers partis par ce vieil et égoïste proverbe : « Ote-toi de là que je m'y mette. » Mais, ces temps derniers, elle a pris chez nous, un véritable caractère de férocité.

Entre temps se promenait d'un air embarrassé dans l'atelier un domestique en livrée, qui se sembla pas désireux d'être aperçu. Joseph, lui cria le peintre, apportez du bois. Joseph fait la sourde oreille, Guélin réprime son ordre.

Le domestique, enfin, qui n'était autre qu'Eugène Sue, se décide à apporter des bûches; dissimulant, sous un minuscule sac, sa lettre jetée sur le feu, mais en se relevant, il se trouve face à face avec la baronne, qui pousse un cri d'horreur, perd la tête et s'enfuit aux éclats de rire du mystificateur.

Si le passage du jeune Sue dans l'atelier de Foulon ne lui eût influencé sur le coloris de ses descriptions, bien qu'il comptât un nombre de bons élèves du peintre, son père avait d'autres vives pour son avenir. Sous le prétexte qu'il avait suivi par son ordre un cours de médecine, plutôt en amateur qu'en praticien, le chirurgien du roi profitant de la faveur dont il jouissait, le fit nommer d'emblée chirurgien en chef d'un navire de l'Etat.

CHRONIQUE

Eugène Sue

On va pour son centenaire élever à Anancy, un monument à Eugène Sue, mais le vrai monument d'un écrivain, plus durable que le bronze, c'est son œuvre.

Il s'appelait en réalité Marie-Joseph Sue. Né en 1801, il était le fils de M. Sue, chirurgien, sœur d'Eugène de Beauharnais, fils de Lefebvre, ils avaient tous deux la même peur, ce qui s'explique par le divorce et le remariage des parents.

Le père d'Eugène Sue lui avait donné pour marraine celle qui devait être la reine Hortense, sœur d'Eugène de Beauharnais, d'où le prénom qu'il adopta sans doute.

Grand émoi chez les voisins. On va chercher le commissaire de police, qui demande si l'atelier de M. Guélin n'est pas dans la maison contiguë. Sur la réponse affirmative, le magistrat se met à rire, se rend à l'atelier et découvre les traces de l'œuvre, devenu l'élève de Guélin avec les élèves de Guélin.

Après lui, M. Floquet, d'avril 1885 à avril 1888 et d'octobre 1889 à janvier 1893, soit en tout six ans et trois mois, fut élu président de la Chambre pendant toute une législature de juin 1898 à juin 1902, c'est-à-dire pendant quatre années.

M. Jules Grévy fut président durant trois ans, de mai 1879 à février 1881. Gambetta qui succéda à Grévy se maintint à la présidence de la Chambre jusqu'à la formation du « grand ministère », novembre 1881, c'est-à-dire trente-trois mois.

M. Méline, qui remplaça M. Floquet au mois de novembre 1881, occupa jusqu'à la fin de la législature, soit dix-huit mois environ. M. Léon Bourgeois est élu nommé en remplacement de M. Paul Deschanel, en juin 1902 et ne fut pas candidat en janvier 1905. Ses fonctions n'ont donc pas plus duré que celles de M. Méline.

M. Casimir-Perier présida la Chambre de janvier 1893 à décembre de la même année et du 2 au 27 juin 1894, en tout une année et compris la période électorale. M. Burdeau, qui succéda à M. Casimir-Perier, ne survécut que six mois à son élection.

Enfin, M. Charles Dupuy ne garda la sonnette que pendant un semestre environ, de décembre 1893 à juin 1895. Gambetta, Floquet, Grévy et Burdeau sont morts. MM. Jules Méline et Charles Dupuy ont quitté le Palais-Bourbon pour aller siéger au Sénat. MM. Brissot, Bourgeois et Deschanel sont encore députés. Il n'y a que M. Casimir-Perier qui soit aujourd'hui simple citoyen.

Cà et Là

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Le Conseil fédéral a adressé aux gouvernements étrangers, le 30 décembre, une note-circulaire dans laquelle il expose que sur la demande de la commission instituée par les délégués de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs réunis à Cologne, le bureau de cette association a pris le soin de convoquer une conférence internationale en vue de résoudre les questions relatives à la protection des ouvriers, à l'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes et à l'interdiction pour les femmes de travailler dans les industries de nuit.

On le voit, il n'est pas question des « travailleurs à domicile » dont notre collaborateur, A. Villeneuve, dépeint si magistralement avec tant de hauteur la situation misérable.

La presque totalité des Etats dont les gouvernements furent confidentiellement pressentis, firent connaître leur adhésion à la conférence internationale. Cette conférence s'ouvrira donc le lundi 8 mai, à Berne. La note-circulaire a été envoyée aux gouvernements suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède et Norvège.

Prédications

Nous avons reçu la lettre suivante : — Vous avez raillé dans votre précédent numéro les prédications de M. Laensberg, le grand public. M. Caprès et le Vicar Major. L'un a mis le temps au sec, pour Janvier, et l'autre à la pitié.

LE LISEUR. — C'est là qu'il écrit ses derniers romans socialistes, entre autres les « Mystères du Peuple », qui eurent un si grand succès; et c'est qu'il a écrit le livre qui le surprendra dans la force de l'âge et du talent.

Les Présidents de la Chambre

M. Henri Brisson, vaincu par la coalition réactionnaire, qui a porté M. Doumer à la présidence de la Chambre, est celui qui a décliné le plus longtemps la sonnette présidentielle de novembre 1881 à mars 1885, de ses fonctions n'ont donc pas plus duré que celles de M. Méline.

M. Léon Bourgeois est élu nommé en remplacement de M. Paul Deschanel, en juin 1902 et ne fut pas candidat en janvier 1905. Ses fonctions n'ont donc pas plus duré que celles de M. Méline.

M. Casimir-Perier présida la Chambre de janvier 1893 à décembre de la même année et du 2 au 27 juin 1894, en tout une année et compris la période électorale. M. Burdeau, qui succéda à M. Casimir-Perier, ne survécut que six mois à son élection.

La Première Victime

Le Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, composé en grande partie de cléricaux, devait naturellement obéir aux sommations des retraités qui exigèrent de lui la radiation des légionnaires suspects de républicanisme.

hâte de se prononcer sur le cas de ce général qui prescrivait de dénoncer à un mari malheureux l'officier cause de son infortune conjugale.

M. le général Février, metteur en scène de la manœuvre que l'on sait, couvrit comme grand chancelier, les plus célèbres escrocs du Panama, largement pourvus de décorations.

Mais, à la Légion d'honneur, on n'a pas de ménagements à avoir lorsqu'il s'agit de simples républicains, bien que ceux-ci n'aient, en somme, absolument rien à se reprocher.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Roux, Janet, Genil, Chapuis, Noulens, Chautemps, Cruppi et Dussuel, le groupe a chargé son président de s'entendre avec les présidents des autres groupes du Bloc en vue d'arriver à la rédaction d'un ordre du jour susceptible d'être voté par la presque unanimité de la majorité républicaine.

La Séance

Les galeries et les tribunes sont absolument comblées. Beaucoup de dames et de brillantes toilettes. MM. Combes, Bertheux et Bérard sont au banc des ministres. A 2 h. 15, M. DOUMER déclare la séance ouverte.

INTERPELLATIONS

— L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. Vazeille et de M. Lhopiteau sur la politique générale du gouvernement.

La parole est d'abord donnée à M. Lhopiteau, pour le développement de son interpellation.

DISCOURS DE M. LHOPITEAU — Je vais profiter, dit-il, de la conception étroite que vous voulez agir, il faut le dire. Ce sont des propositions, mais la majorité républicaine, regardé lui-même encore des illusions sur les résultats qu'il a obtenus. Je le ferai sans acrimonie.

Dans une déclaration à la Chambre, le président du conseil a dit : « Nous sommes des hommes de progrès et de résolution; ce que nous promettons, nous le faisons. » La majorité républicaine, qui, au début de son ministère, avait prouvé ses déclarations, s'est étiolée et est descendue jusqu'à deux voix de majorité.

M. LHOPITEAU. — Le président du conseil s'est fait honneur d'avoir appliqué la loi de 1901 et d'avoir supprimé certaines congrégations. Ce qu'il a fait, tout autre gouvernement républicain aurait fait à sa place. Mais il y a des arriérations privilégiées et la loi des congrégations n'a pas été appliquée également partout. Le président du conseil a choisi le gouvernement d'un avenir et celles qui lui ont été laissées ouvertes.

Il a laissé ouvertes toutes les chapelles dont le maintien se fait au grand dans les circonscriptions de ses amis, tandis qu'il fermait celles des circonscriptions de ses adversaires. Le président du conseil a annoncé la séparation des Eglises et de l'Etat, mais il n'a fait sans avoir consulté ses collègues, auxquels il a lu la main dans un discours sensationnel. C'est une méthode nouvelle et singulière de gouvernement, dont le résultat a été le dépôt d'un projet inacceptable qui porte même pas la signature du ministre des affaires étrangères.

DEPECHE

PAR SERVICES SPECIAUX

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 13 janvier. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Avant la Séance

Paris, 13 janvier. — Le groupe de la gauche radicale s'est réuni sous la présidence de M. Sarrien pour s'occuper de la situation politique créée par l'interpellation d'aujourd'hui.

La Séance

Les galeries et les tribunes sont absolument comblées. Beaucoup de dames et de brillantes toilettes. MM. Combes, Bertheux et Bérard sont au banc des ministres. A 2 h. 15, M. DOUMER déclare la séance ouverte.

INTERPELLATIONS

sur la Politique générale

— L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de M. Vazeille et de M. Lhopiteau sur la politique générale du gouvernement.

La parole est d'abord donnée à M. Lhopiteau, pour le développement de son interpellation.

DISCOURS DE M. LHOPITEAU — Je vais profiter, dit-il, de la conception étroite que vous voulez agir, il faut le dire. Ce sont des propositions, mais la majorité républicaine, regardé lui-même encore des illusions sur les résultats qu'il a obtenus. Je le ferai sans acrimonie.

Dans une déclaration à la Chambre, le président du conseil a dit : « Nous sommes des hommes de progrès et de résolution; ce que nous promettons, nous le faisons. » La majorité républicaine, qui, au début de son ministère, avait prouvé ses déclarations, s'est étiolée et est descendue jusqu'à deux voix de majorité.

M. LHOPITEAU. — Le président du conseil s'est fait honneur d'avoir appliqué la loi de 1901 et d'avoir supprimé certaines congrégations. Ce qu'il a fait, tout autre gouvernement républicain aurait fait à sa place. Mais il y a des arriérations privilégiées et la loi des congrégations n'a pas été appliquée également partout. Le président du conseil a choisi le gouvernement d'un avenir et celles qui lui ont été laissées ouvertes.

Il a laissé ouvertes toutes les chapelles dont le maintien se fait au grand dans les circonscriptions de ses amis, tandis qu'il fermait celles des circonscriptions de ses adversaires. Le président du conseil a annoncé la séparation des Eglises et de l'Etat, mais il n'a fait sans avoir consulté ses collègues, auxquels il a lu la main dans un discours sensationnel. C'est une méthode nouvelle et singulière de gouvernement, dont le résultat a été le dépôt d'un projet inacceptable qui porte même pas la signature du ministre des affaires étrangères.